Département de l'Allier - Session du 2 juillet 2020

Motion pour un moratoire sur les fermetures de classes dans les Collèges de l'Allier présentée par l'Assemblée départementale

L'annonce a récemment été faite de suppressions de classes dans les collèges, et en particulier des classes de 6^{ème} :

- Au Collège Charlotte Delbo à Tronget (29 élèves prévus dans une seule classe)
- Au Collège Emile Guillaumin à Moulins (104 élèves prévus dans 4 classes, empêchant toute possibilité d'accueil de nouveaux arrivants, y compris de primo-arrivants)
- Collège François PERON à Cérilly (4 classes et 106 élèves, avec une impossibilité pour les classes de 5^{ème} en surcapacité de suivre dans de bonnes conditions les enseignements dans les salles de science)
- Collège Ferdinand Dubreuil à Doyet (32 élèves en 6ème et 6 refus de dérogation)

Compte tenu de la période que nous venons de vivre et afin de donner toutes leurs chances aux petits Bourbonnais à leur rentrée en $6^{\text{ème}}$,

Au regard des incertitudes sur les conditions de travail de cette fin d'année et du fait que les élèves sont restés 3 mois sans enseignement en présentiel,

Nous considérons que les conditions d'entrée en 6^{ème} seraient particulièrement inégales au regard de la crise sanitaire.

Considérant la nécessité de redonner toutes leurs chances à tous les enfants,

Considérant que l'année de 6ème est l'année de validation du cycle 3,

Le Conseil Départemental de l'Allier demande la mise en place d'un moratoire sur les fermetures de classes dans le Département, pour cette année très particulière.